ce sur général. On ne croit pas que la commission puisse être prête pour dix heures. On assure que l'heure actuelle l'opinion de la commission ne se dégage pas encore d'une manière bien précise. Il est incertain que le rapporteur ait été désigné comme le bruit en a couru en ce moment. Aucune décision n'est encore prise et ne peut être préjugée.

Malgré le silence gardé par les commissaires nous avons réussi à nous procurer quelques renseignements sur la séance que vient de tenir la commission. Chaque commissaire en début de la séance, a rendu compte de ce qui s'est passé dans son bureau, et du mandat qu'il en a reçu. Il ne s'est dégagé aucune indication précise de ce tour de parole. M. Darlan s'ensuite été introduit.

Il résulte de sa déclaration que les poursuites sont à peine commencées et qu'il est impossible de savoir en l'état de l'instruction, si elles ne seront pas étendues à d'autres parlementaires. Dans tous les cas, les poursuites actuelles sont limitées à trois.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance est reprise à 6 h. 35. Les députés rentrent en foule.

M. Henry Brisson prend place au banc de la commission.

M. Boyer est à son banc.

M. Brisson fait connaître que la commission chargée d'examiner la demande de poursuites sera prête à déposer son rapport ce soir à 10 heures. (Cris : A demain ! A lundi ! Ce soir !)

La demande de renvoi à lundi n'est pas maintenue, on vote sur le renvoi à demain.

A 6 heures 45 MM. Méline, Billot, Turrel, Rambaud et Lozon sont au banc du gouvernement.

La motion sur le renvoi à demain est rejetée par 308 voix contre 246.

La séance est suspendue une seconde fois et sera reprise à 10 heures du soir.

SEANCE DE NUIT

La séance est reprise à 10 h. 1/2 du soir.

Malgré l'heure tardive il y a beaucoup de monde dans les tribunes publiques. Les députés sont entrés en grand nombre et se livrent à des conversations animées.

M. Cochery dépose le projet de budget revenu du Sénat.

M. Goujon, au nom de la commission des poursuites déclare que celle-ci est obligée d'attendre la communication promise de certains renseignements absolument nécessaires à ses délibérations.

D'après les déclarations de M. Darlan, ces renseignements seront à la disposition de la commission dans le courant de la journée de demain.

Discours de M. Antide Boyer

M. Antide Boyer s'étonne, après les accusations aussi graves portées contre les députés, du retard apporté par le gouvernement à la communication des documents.

Il est en mesure de fournir des explications sur sa situation personnelle. Il ne connaissait pas Arton, avec lequel il ne fit en rapport que longtemps après pour prêt commercial, acquitté partiellement. Il fournit des explications à ce sujet à la commission d'enquête.

J'ai vainement proposé, dit-il, de me présenter à l'instruction. Hier soir, j'ai porté une lettre à M. Le Poittevin.

M. Boyer, poursuivant, dit qu'il était chez M. Le Poittevin quand la demande d'autorisation de poursuites a été déposée contre lui. Il insiste pour être lavé immédiatement de ces soupçons.

Déclaration de M. Darlan

M. Darlan explique que M. Le Poittevin lui a fait déposer par le procureur général qu'il pourrait communiquer les pièces essentielles mais qu'il ne pourrait les remettre que demain.

Le ministre termine en disant qu'il est important d'attendre communication des pièces afin que les députés dont l'immunité parlementaire a été levée puissent y trouver les éléments de leur défense.

M. Henry Brisson déclare qu'il se défendra à la prochaine séance. Il s'étonne que les poursuites aient été ordonnées sur les allégations d'un individu condamné à une peine infamante.

M. Goujon annonce que la Commission se réunira demain à 2 heures et se mettra aussitôt que possible à la disposition de la Chambre.

Vivianni propose de siéger demain matin à 8 heures.

Cris : A lundi.

La Chambre, par 301 voix contre 223, s'ajourne à lundi à 2 heures.

La séance est levée à 11 h. 1/2.

APRÈS LA SÉANCE

LA COMMISSION DES POURSUITES

Voici quelques renseignements sur la discussion dans les bureaux :

1er bureau. — Le bureau a nommé M. Antoine Périer, avec mission de réclamer des renseignements complémentaires, la majorité estimant qu'il fallait d'autres éléments de poursuites que la déclaration d'Arton.

2e bureau. — M. Deproge, élu par le 2e bureau demande que la Chambre lève l'immunité parlementaire pour tous ses membres afin de permettre à l'instruction d'agir en toute indépendance. M. Antide Boyer qui fait partie de ce bureau a fournis des explications sur l'accusation dont il est l'objet.

Plusieurs autres membres ont demandé que le dossier du Panama fût communiqué à la Commission.

3e bureau. — M. Le Hérissé a été élu par 15 voix contre 10 à M. Levy. M. Le Hérissé a exposé qu'à son avis les documents transmis au président de la Chambre ne sont pas suffisants. Il y a lieu que le gouvernement fasse connaître s'il a des pièces plus probantes. Le Hérissé a proposé en outre de lever l'immunité parlementaire pour tous les députés qui faisaient partie de la Chambre en 1888.

4e bureau. — M. Mougeot réclame non seulement une communication de toutes les pièces de l'instruction, mais aussi la communication de tous les chèques.

5e bureau. — M. Rouanet demande la communication de tous les dossiers et un supplément de preuves. Il demande, en outre, que la Chambre s'érige en commission d'enquête afin qu'elle puisse rechercher toutes les responsabilités, même celles qui en dehors du Parlement.

6e bureau. — M. Chapuis a reçu la mission de demander communication de toutes les pièces de l'instruction.

7e Bureau. — M. Deville réclame la lumière plus large, l'audition du procureur général et du juge d'instruction et l'audition de la Chambre en commission d'enquête.

8e Bureau. — Le 8e bureau a nommé M. Marty avec mandat d'entendre les journalistes.

9e Bureau. — M. Vivianni, a dit que le seul moyen d'arrêter la Haute-Cour de nommer une commission d'enquête avec pleins pouvoirs judiciaires, car les trois députés poursuivis n'ont pas reçu à eux seuls toutes les sommes distribuées par Arton.

M. César Duval, partisan de la suspension de l'immunité parlementaire pour tous les députés, a été élu par 17 voix contre 13 à M. Viviani.

10e bureau. — M. Lemoigne votera les poursuites sans préjuger la culpabilité de qui que ce soit dans l'intérêt de la justice et des membres du Parlement accusés.

11e bureau. — M. Goujon (Gironde) a été élu par 18 voix contre 17 à M. Jaurès. M. Goujon est partisan de la levée de l'immunité parlementaire pour trois députés visés et ne veut pas que la commission substitue son action à celle de la Justice. M. Jaurès aurait voulu que des explications fussent fournies à l'appui des demandes de poursuites; il entend sommer le garde des sceaux de déclarer que le juge d'instruction a poursuivi son enquête en toute liberté et qu'une sélection n'a pas été faite parmi les députés inculpés.

Arton a déclaré avoir reçu 2 millions, il faut savoir à quoi a été employé l'écartement des sommes reçues par les trois députés visés, et le chiffre indiqué; une enquête doit établir ce que sont devenues les sommes qui ont été distribuées.

***

La commission comprend cinq républicains, quatre radicaux et deux socialistes.

AU SENAT

Présidence de M. Loubet, président.

La séance est ouverte à 3 h.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Cochery, ministre des finances, dépose un projet de loi portant ouverture d'un crédit de cent mille francs pour les pensions civiles.

DEMANDE DE POURSUITES

M. Loubet ouvre une large enveloppe et se prépare à donner lecture du document qu'elle contient. Un silence profond se produit. Le président prononce les paroles suivantes :

« Messieurs, j'ai l'honneur de communiquer au Sénat la lettre suivante que j'ai reçue de M. le garde des sceaux :

« Monsieur le président, j'ai l'honneur de vous transmettre une lettre du procureur général près la cour d'appel de Paris sollicitant la suspension de l'immunité parlementaire en ce qui concerne un membre du Sénat.

« Veuillez agréer, etc.

Signé : DARLAN. »

M. le président. — Je propose au Sénat de déclarer l'urgence, afin que les bureaux puissent se réunir aujourd'hui pour délibérer.

L'urgence est déclarée.

M. le président. — Le Sénat veut-il se réunir immédiatement dans les bureaux ?

Voix nombreuses. — Tout de suite. D'autres voix : Et le budget ?

L'agitation est assez vive. Le Sénat décide qu'il ne se réunira qu'à cinq heures dans les bureaux pour nommer la commission chargée d'examiner la demande de poursuites.

Composition de la Commission

La commission nommée par les bureaux pour examiner la demande de poursuites contre le sénateur Levrey est composée comme suit :

1er bureau : M. Ouvrier; 2e bureau : M. Chovet; 3e, M. Dulac; 4e, M. Vignancour; 5e M. Demole; 6e M. Chaumié; 7e, M. Tillage; 8e, M. Treille; 9e. M. Hugot.

Tous acceptent le principe des poursuites mais réclament des justifications plus complètes que celles fournies par la lettre du procureur général.

La commission des poursuites a nommé président M. Demole et M. Chaumié secrétaire; elle s'est ensuite ajournée à lundi à une heure, sans même vouloir examiner la question des poursuites.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance est reprise 7 h. 10.

LE BUDGET DE 1897

Les articles de la loi des finances sont adoptés jusqu'à l'article 47.

L'article 15, pour lequel la Chambre a rétabli la disjonction accordant les circonstances atténuantes en matière d'impots indirects est renvoyé à la commission.

La commission présente un nouveau texte pour l'article 23, concernant la modération à apporter par les tribunaux pour les saisies, en matière de contributions indirectes.

M. Leydet réclame le vote de la disposition adoptée par la Chambre, mais c'est le texte de la commission qui est adopté par 278 voix contre 14.

L'ensemble du budget est voté par 238 voix contre 16 sur 254 votants.

La question des sucres est maintenue en tête de l'ordre du jour de lundi.

La séance est levée à 7 h. 35.

LES CONDITIONS DU TRAVAIL

On ne se coutenait pas que vendredi, à la Chambre, par le temps qui court au milieu du panaméisme qui se réveille et du budget qui se traînasse, on a posé le germe d'une révolution.

Sur la proposition de notre ami Jaurès, la Commission du travail, que le socialiste militant pousse l'épée aux reins, vient d'accepter une tâche à la fois lourde et délicate, qui peut être féconde en résultats, si elle veut se donner la peine de la mener à bien.

Il ne s'agissait rien moins que d'ériger la commission du travail en commission d'enquête, avec les pouvoirs les plus étendus qui vont être demandés au Parlement, et de procéder ensuite à un examen général et rigoureux des conditions du travail en France.

Certes, nous sommes payés pour avoir de la méfiance en ce qui touche les commissions d'enquête parlementaire. Aussi ne fondons-nous pas grand espoir sur les travaux de celle qui se prépare. Mais le seul fait d'avoir posé le principe de la protection effective du travail et du droit pour les représentants du peuple, d'opposer à leur parole les victimes muettes de l'état social actuel, nous paraît d'une importance capitale.

Que de choses on apprendrait, si l'on voulait bien donner la peine ! Que de recoins obscurs à éclairer, que d'iniquités à dévoiler, que de misères et de souffrances à dénoncer et par conséquent à adoucir !

On saurait quelle industrie florissante, faisant ruisseler chaque année des dividendes scandaleux dans les poches de ses actionnaires, paye à ses ouvriers un salaire dérisoire qui les oblige à peine de manger du pain, sans espoir de retraites pour les vieux jours.

On verrait des compagnies de chemins de fer, jouissant d'énormes garanties d'intérêt, fournies par les contribuables avoir des sous-facteurs, en plein Paris, au traitement de onze cents francs, ce qui en définitive, en retenues et les amendes, ne donne pas cinquante sous par jour. Et il y a des ménages qui vivent sur un tel salaire.

Et les tisseurs, et les mineurs, et les pêcheurs, et les ouvriers agricoles et tous ces parias qui vivent dans des enfers dont on n'a jamais révélé l'horreur, pourraient enfin, avec quelque chance d'être entendus, jeter à la société leurs cris d'angoisse et leurs appels de détresse.

Les pleins pouvoirs de la commission s'étendraient à tout, comme ceux d'un magistrat, il faudrait que, devant elle, la morgue patronale et capitaliste s'inclinât. Elle pourrait exiger qu'on lui ouvrît les livres de comptabilité, aussi bien que les règlements d'ateliers les plus intimes.

Le problème est posé, c'est bien. Voudra-t-on le résoudre ?

DERNIÈRE HEURE

(Par Service Spécial)

NANSEN A PARIS

Paris, 27 mars.

Le Conseil municipal de Paris a reçu, cet après-midi, à trois heures, en séance solennelle, M. Nansen.

Après la réception, un lunch a été servi dans les salons des Arcades, où s'était transportée la musique de la garde républicaine : Nansen et les personnes qui l'accompagnaient ont visité les salons de l'Hôtel de Ville.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

Paris, 27 mars.

Aujourd'hui ont continué, devant la cour d'assises de la Seine, les débats de l'affaire Boisleux La Jarrige.

Le réquisitoire de l'avocat général a duré trois heures. Le ministère public laisse au jury le choix de la peine, mais il estime que cette peine est indispensable.

M. Demange demande l'acquittement du docteur La Jarrige.

SINISTRE MARITIME

La Corogne, 27 mars.

Un vapeur dont on n'a pu vérifier le nom, a abordé et coulé au large une embarcation montée par 30 hommes.

Vingt hommes de cet équipage ont été noyés.

LES SAUTERELLES EN ALGÉRIE

Alger, 27 mars.

On signale de nombreuses invasions de sauterelles dans la province de Constantine.

Les Evénements d'Orient

LA SITUATION

Nous descendons, chaque jour, un peu plus bas, dans la honte.

Hier, les navires allemands et français, autrichiens et anglais, italiens et russes fraternisant dans l'assassinat, ont fait pleuvoir leurs obus sur les insurgés de la baie de la Suda, et détruit le fort de Malaxa dont les Crétois s'étaient emparés.

La mélinite a fait merveille et deux cents hommes ont été tués par les obus de la flotte internationale.

Nous ne nous tornons plus à bloquer les côtes et à réduire Grecs et Crétois à la famine. Nous intervenons par le fer et par le feu en faveur des oppresseurs contre les opprimés ; la nation qu'on appelait jadis le soldat du droit est devenue la complice des bachibouzoucks et des janissaires.

Il n'est point surprenant qu'en présence de cette « collaboration » inespérée, la Porte ne tienne pas compte des représentations des commandants militaires. Assurés du concours des puissances, les turcs peuvent se permettre toutes les fantaisies qu'il leur plaira. On ne se refuse rien entre bourreaux, et nous sommes liés au sultan rouge par la plus sûre des complicités, celle du sang versé.

NOS DÉPÊCHES

Le blockaus de Malaxa

Londres, 27 mars.

Les journaux de Londres disent que le gouvernement britannique a reçu de Crète une dépêche annonçant que le blockaus de Malaxa est occupé par les troupes internationales, les amiraux étant d'avis que l'occupation de ce point, soit par les Turcs, soit par les Crétois constituerait un danger pour les forces internationales occupant la Canée.

On télégraphie de la Canée que vendredi, dans l'après-midi, une députation des principaux beys a demandé au capitaine Amouretti, commandant des troupes internationales, de faire garder leurs propriétés aux environs de la Canée.

Le fort Pravolia est entièrement détruit. Le combat continue dans le village de Nerokouro.

Le blocus des ports grecs

Vienne, 27 mars.

Le projet de blocus des côtes de la Grèce a été accepté par les puissances.

Les premiers ports à bloquer seraient le Pirée, Volo, Corinthe et le golfe d'Arta.

Une dépêche de Vienne au *Daily Chronicle* corrobore cette information.

Plaintes des Crétois

La Canée, 27 mars.

Un transport turc a débarqué ici le contre-amiral Iamick pacha avec des troupes et des munitions.

Les Crétois se plaignent vivement de ce que les grandes puissances empêchent la flotte grecque d'agir, tout en laissant une certaine liberté d'action aux navires turcs.

DERNIÈRES NOUVELLES

Athènes, 27 mars.

Le départ du prince royal est définitivement décidé. Le prince partira cette nuit, à bord du yacht Stpsteria Vol. La princesse Sophie accompagne son mari.

La Canée, 27 mars.

On entend gronder le canon depuis ce matin dans la direction de Apokorona. Il paraît que les insurgés bombardaient le blockhaus, situé près de Treddin, et qui protège ce point du côté de la montagne vers le Sud.

On a été obligé d'annoncer le manque prochain de vivres nécessaires aux réfugiés musulmans à Selalo.

Salonique, 27 mars.

Le mouvement des troupes turques continue. Il y a actuellement à la frontière 103 bataillons d'infanterie, 30 batteries d'artillerie, et 25 escadrons de cavalerie.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

A Roubaix

L'ATTAQUE

C'est hier que le décret, fixant les élections municipales au 11 avril, a été connu. C'est hier que le Parti ouvrier a commencé sa campagne électorale et qu'il a ouvert le feu contre ses adversaires de classe, contre le Patronat roubaisien qui, non content d'être le maître absolu dans ses nombreuses usines, voudrait encore avoir entre ses mains le pouvoir municipal, afin d'opprimer davantage les travailleurs.

M. Laurenceau, le préfet du Nord, sortait précisément de la mairie hier matin au moment où les équipes d'afficheurs du Parti ouvrier couvraient les murs : « La bataille commence vite, dit-il, en voyant déjà les murs bariolés. »

— « La victoire est prochaine » pourrions nous lui répondre. Car, que les adversaires du Parti ne se le dissimulent pas, ce n'est pas parce qu'ils nous laissent peu de temps pour notre propagande qu'ils peuvent espérer que leur défaite sera moins grande.

Nous n'avons pas beaucoup de temps, c'est vrai ; mais nous mettrons les bouchées doubles. Que tous nos amis fassent jusqu'au 11 avril une propagande sans relâche ; qu'ils fassent bien comprendre à ceux qui voudraient rester indifférents à la lutte électorale qui s'ouvre, que ce serait pour eux une trahison, une désertion.

Les réunions publiques commenceront dans quelques jours. Que chaque socialiste tâche d'y amener un adversaire politique, afin de le convaincre à nos idées qui seules, sont basées sur la justice et la vérité.

Que chaque ouvrier, que chaque républicain fasse son devoir et le 11 avril marquera pour toujours dans notre ville la déroute de la réaction et du capitalisme.

***

Voici le texte des affiches que le Parti ouvrier a fait placarder hier en ville :

Leur Patriotisme

Dans la nouvelle période électorale qui s'ouvre, les gens de l'*Union de la salut et patriotique* ne manqueront pas de revendiquer encore pour eux le monopole du Patriotisme.

Il faut pourtant, une fois pour toutes, les démasquer !

Il faut que les électeurs roubaisiens soient complètement édifiés !

Il faut qu'ils sachent comment leur chef, par exemple, M. Eugène Motte, le conseiller général, pratique le patriotisme. C'est dans une de ses nombreuses usines, chez Motte et Delescluse, boulevard de Belfort, que dernièrement un ouvrier français nommé D..., fut mis à la porte le jour même qu'il revenait du régiment après avoir accompli une période de 28 jours.

Mais ce n'est pas assez de chasser les Français on les remplace par des Prussiens dans les usines Motte. C'est ainsi que dans le courant de décembre dernier, un nommé Victor Meyer, sujet Allemand, sorti quelques semaines auparavant, de l'armée prussienne était embauché à la filature Motte et Planchot, rue de Babylone, le prussien était en garnison à Strasbourg, brigadier à la 2e compagnie, 16e batterie du train. On nous assure que dans quelques semaines, il sera directeur de l'usine où il travaille.

Le journal l'*Egalité* a publié ces renseignements. M. Motte, pas plus que les gens de l'Union dite Sociale et Patriotique n'ont osé les démentir.

Mais les révélations de ce journal ont produit un résultat : c'est de faire partir des usines Motte certains allemands qui y étaient encore.

Est-ce en vue de la période électorale ? Il est permis de le croire !

En tous cas un allemand qui était employé à l'usine Motte-Bossut et Mengers, rue de Tourcoing en est sorti, le jeudi 18 mars 1897, déclarant qu'il se rendait à Manchester (Angleterre). Cet allemand se nomme Emile Gerlach, il est né à Chemnitz (Saxe), province d'Allemagne.

Electeurs roubaisiens,

Voilà le patriotisme des membres de l'Union dite sociale et patriot que ! Est-il assez édifiant ?

Il n'est pas besoin de commenter les renseignements ci-dessus ils sont par eux-mêmes, la condamnation des fumistes qui, pour tromper le corps électoral, n'ont dans la bouche que des phrases ronflantes de patriotisme.

Aux vrais patriotes de les juger et d'en faire justice !

Le Comité exécutif du Parti Ouvrier.

ELECTEURS, SOUVENEZ-VOUS ?

Aux élections de mai dernier, les adversaires du Parti ouvrier osèrent dire que la municipalité qui, de 1892 à 1896 avait siégé à l'hotel de ville avait fait moins pour les pauvres, pour les déshérités, que la municipalité réactionnaire de M. Julien Lagache qui l'avait précédée.

Cet odieux mensonge fut aussitôt démenti et il fut établi que

Pour les Incurables

La municipalité socialiste du citoyen Carrette avait voté 220,000 francs.

La municipalité réactionnaire de M. Julien Lagache n'avait voté que 99,150 francs.

Pour les Vieillards des Hospices

La municipalité ouvrière avait voté 1,304,000 francs.

La municipalité de M. Lagache n'avait voté que 1,029,925 fr.

Pour les pauvres

La municipalité du citoyen Carrette avait voté 1,075,000 francs pour les indigents du Bureau de Bienfaisance. La municipalité de M. Julien Lagache n'avait voté que 867,000 francs.

Pour les enfants d'ouvriers

La municipalité socialiste a de 1892 à 1896, voté des sommes s'élevant à un total de 76,637 francs pour les enfants des ouvriers à qui, pendant l'hiver, on fait chaque année une distribution de vêtements.

La municipalité Lagache n'a voté que 7,118 fr. 36 pour le même motif.

Electeurs,

Souvenez-vous de tout cela; souvenez-vous que ce sont les ouvriers siégeant à l'Hôtel de Ville qui ont créé les Cantines Scolaires qui pourront se développer, grâce à un crédit de 142,000 fr. qui a été voté au budget de cette année.

Souvenez-vous que c'est la municipalité du citoyen Carrette qui a fait installer à la mairie un bureau de consultations judiciaires gratuites qui en une seule année, a rendu service à plus de 1500 intéressés.

Souvenez-vous que grâce à l'administration prévoyante des ouvriers, les brasseurs de bière ont payé 666.603 fr. 52 de plus à la ville que sous l'administration réactionnaire de M. Julien Lagache. **Souvenez-vous de tout cela, électeurs, et jamais plus vous ne mettrez dans l'urne un bulletin pour ceux qui n'ont rien au faire pour les travailleurs, pour les petits, quand ils étaient au pouvoir.**

Vous voterez tous pour les candidats du Parti ouvrier.

Un groupe d'ouvriers et de petits employés.

***

Qui à fait cela ?

Au mois d'avril prochain, quatre-vingts enfants de travailleurs partiront au Sanatorium de St-Pol ; ils iront sur les bords de la mer respirer l'air sain et pur.

Tout comme les fils de patrons, ils pourront ainsi refaire leur santé.

Et tous les mois, jusqu'à la fin de la bonne saison, un nombre égal d'enfants d'ouvriers partiront ainsi, pour aller là-bas, sur les plages saulonneuses, chercher la santé, la vigueur, la vie !

Qui a fait cela ?

Sont-ce les adversaires du Parti Ouvrier ? Allons donc ! Jamais ils n'ont songé à cette chose quand ils étaient les maîtres de la Mairie.

Ceux qui ont pensé aux enfants des travailleurs ;

Ceux qui se sont dit que ces petits malheureux avaient le droit, tout comme les enfants riches, de prendre leurs ébats sur le sable de la mer ;

Ceux qui ont fait cela, ce sont les membres du Conseil municipal ouvrier, qu'un ridicule autant qu'inique arrêt vient d'invalider.

Oui ce sont les socialistes qui ont voté la somme de 20,000 francs à l'effet d'envoyer les enfants des écoles municipales au sanatorium de St-Pol.

Aux électeurs d'apprécier et de décider quels sont ceux qui seuls, sont dignes de leur bulletin de vote !

Des ouvriers républicains.

***

Le petit commerce et les rues pavées

Aux électeurs,

Les ouvriers n'oublieront pas que le Conseil municipal du citoyen Carrette a surtout songé à faire paver les rues habitées par eux.

Tous les petits commerçants, les marchands de lait, de charbon, de légumes se souviendront que, du temps de la municipalité Julien Lagache, il leur était presque impossible de passer dans ces rues, tellement elles étaient mal entretenues.

En toutes circonstances, la municipalité socialiste a toujours manifesté ses sympathies pour les ouvriers et pour les petits commerçants.

Elle seule mérite nos bulletins de vote et c'est pour la municipalité ouvrière sortante que nous les déposerons dans l'urne.

Un groupe de petits commerçants.

LILLE

VIOLENT INCENDIE

Au moment où nous mettons sous presse, on nous annonce qu'un violent incendie s'est déclaré entre Marquette et Wambrechies.

A demain les détails.

Bal à la Maison du Peuple

Dimanche 28 mars, à 8 heures du soir, à l'occasion de la Mi-Carême, grand bal de nuit paré et masqué.

Entrée : 0,50 cent.

Deux arrestations

Sous cette rubrique, nous avons relaté l'arrestation des nommés Sironet et Bocquet, qui s'étaient installés rue Jacquemars Gielée et rue des Fosses, 3, comme représentants de la « Société anonyme de Jemeppes-sur-Sambre ».

Sironet a été condamné à 18 mois de prison, en 1895, par le tribunal correctionnel de Lille, pour escroqueries. Bocquet a aussi été condamné à la prison et tous deux ont subi leur peine à la maison centrale de Loos.

C'est sans doute en raison de leurs antécédents qu'ils avaient pris les noms de Perryn et Barry.

M. Delalé, juge d'instruction, a été chargé de l'information de cette affaire. Hier, vers 3 heures de l'après-midi, après avoir interrogé les deux détenus le magistrat instructeur s'est rendu rue des Fosses, 7, et rue Jacquemars-Gielée, 3, dans leurs bureaux.

M. Delalé a procédé à une perquisition et a saisi plusieurs dossiers.

Quelles sont les charges qui vont être relevées contre Sironet et Bocquet ? Nous les connaîtrons sous peu de jours, sans doute, le magistrat, chargé de l'instruction devant la mener activement.

Le directeur de la société des Charbonnages de Jemeppe-sur-Sambre, M. Boileau, qui habite Paris, est arrivé hier à Lille en apprenant l'arrestation de ses deux agents de Lille. Il est descendu au Grand-Hôtel.

M. Boileau déclare que sa société exploite une concession existante à quelques mètres de Lille.

Il ajoute qu'il ignorait le passé de ses deux agents arrêtés. Tous deux étaient actifs, dit-il, et ils ont toujours tenu un bon et fidèle compte des sommes qu'ils ont reçues.

Ce n'est donc pas pour les « Charbonnages de Jemeppe-sur-Sambre » que les deux financiers sont sous les verrous. Mais ajoutons que tous deux s'occupaient d'autres opérations financières.

Chapeaux de dames : GALERIES LILLOISES

La Grèce

Le ministre de la Grèce, à Paris, vient d'adresser au citoyen Delory, maire de Lille, la lettre suivante :

« LÉGATION DE GRÈCE

EN FRANCE.

« Monsieur le Maire,

« J'ai en l'honneur de recevoir la copie de la délibération du Conseil municipal de Lille que vous avez bien voulu me faire parvenir par votre lettre du 17 courant.

« Je vous prie de vouloir bien vous faire, auprès du Conseil Municipal, l'interprète de mes sentiments de gratitude de l'adresse de sympathie qu'il vous a chargé de me transmettre et que je me suis empressé de le faire parvenir au Gouvernement Royal.

« Veuillez [illegible]

Au Grand Théâtre

Une représentation au bénéfice de l'œuvre des vêtements aux enfants pauvres, aura lieu le samedi 3 avril, sur notre scène.

Le programme comprendra : *La Pâque socialiste*, drame en 4 actes, de Emile Veyrin.

Bureau de bienfaisance

MM. A. Mullier, boulevard de la Liberté, 149, a versé la somme de 20 francs à la caisse du bureau de bienfaisance, à titre de don aux pauvres.

Faculté de droit

M. Godin, Francis, avocat à Douai, soutiendra sa thèse de doctorat devant la Faculté de Droit de Lille le mardi 30 mars, à deux heures du soir.

Le sujet traité est le suivant : « Des titres attribués aux fondateurs dans les sociétés anonymes. Des actions d'apport. Des parts de fondateur. »

— M. Ducrocq, avocat, lauréat, a soutenu avec succès, le 26 mars, devant la Faculté de Droit de Lille sa thèse de doctorat.

Il sera FÉERIQUE dimanche soir 28 Mars, l'étalage des « GALERIES LILLOISES » :

L'Exposition des Nouveautés d'Été dépassera tout ce qu'on peut imaginer.

La Maison est exclusivement française. — Preuves offertes à quiconque en doute.

Soldats condamnés

Nos lecteurs se souviennent du soldat Lamarre Auguste Théophile, du 8e d'infanterie, condamné par le Conseil de guerre siégeant à Lille, à 20 ans de travaux forcés et à la dégradation militaire, pour meurtre d'un de ses camarades à la prison régimentaire, à Calais.

C'est hier matin, à 10 heures, qu'a eu lieu la dégradation militaire.

Lamarre a été conduit dans la grande cour de la Citadelle, où se trouvaient les détachements en armes de chacun des corps de la garnison, rangés en ordre de bataille, et ayant à leur gauche tous les jeunes soldats de la dernière classe.

Après la lecture du jugement un sous-officier lui a fait tomber les boutons et les écussons de sa capote.

Puis le commandant fait amener le soldat Guignart Charles, né à Fresnes (Nord) soldat au 84e de Rgne, condamné à 5 ans de travaux publics pour rébellion envers un caporal, et a ordonné la lecture du jugement le condamnant.

Lamarre fut remis à la gendarmerie qui l'a conduit à la maison d'arrêt de Lille. Guignart a été réintegré à la prison militaire.

A LA GRANDE MAISON

Exposition de Chapeaux de Printemps

Commencement d'incendie

Un commencement d'incendie s'est déclaré hier matin, vers 4 heures, chez M. Kestelcot, fabricant de chaises, 6, rue de l'Hopital St-Roch.

Le feu a été rapidement éteint et les dégâts ne s'élèvent pas à plus de 300 fr.

Dimanche 28 Mars et jours suivants les Confections riches seront exposées aux Galeries Lilloises, 45, 47, 49, rue Nationale, Lille.

La Maison est EXCLUSIVEMENT FRANÇAISE. — *Preuves offertes à quiconque en doute.* 77

Concours agricoles

La distribution des récompenses pour les concours agricoles, organisés par la société des Agriculteurs du Nord, aura lieu le dimanche 4 avril, dans la grande salle des fêtes de la Société industrielle, 116, rue de l'Hospital-Militaire, à Lille.

Un banquet par souscriptions aura lieu le soir, à deux heures, à l'annexe du Grand Hôtel, 15, rue Faidherbe.

Coopérative l'Union de Lille

Le Conseil d'administration de la coopérative l'Union de Lille invite les sociétaires *présents* à bien vouloir se réunir dimanche 28 mars, à dix heures du matin, au siège de la société, rue Massillon 7, afin de donner leur avis sur l'installation du mouvement mécanique, que le conseil se propose d'installer dans le nouveau local de la place Condé.

Bourses de la Ville

Rappelons que le Maire de Lille invite les familles à adresser d'urgence une demande au maire pour le concours des bourses au Lycée qui aura lieu le 7 avril et le concours des bourses au collège Fénelon qui aura lieu le 8 avril.

Nul subside ne sera désormais accordé par la Ville autrement que par voie de ces concours.

Les examens auront lieu pour le Lycée, le jeudi 1er avril à 8 h. 1/2 du matin au Gymnase de la place Sébastopol, et pour le Collège Fénelon, le jeudi 8 avril à la même heure au Collège.

Pour les ouvriers sans travail de Roubaix

La Commission provisoire, composée des délégués des sociétés suivantes : La Chorale lilloise, les Sans-Soucis, la Batterie des Combattants, La Jeune fanfare des Trompettes, la Fédérale Union de Lille, les Lisseres, la Chorale l'Union de Lille, les Enfants de Faidherbe (Les Longues Mèches), l'Esquermoise, le Club des Vingt, convoque toutes les sociétés musicales de gymnastique et d'armes de Lille et des environs pour former une commission définitive pour l'organisation d'une promenade flamande au profit des ouvriers roubaisiens sans travail.

Elle invite chaque organe de la presse lilloise à envoyer un délégué qui fera partie de la commission, mercredi prochain, 31 mars, chez Delevoie, rue de Paris, 47, à 8 h. du soir.

Il a été entendu que les signataires de la première invitation se retireraient de la commission administrative.

Concours de coqs

Le concours de coqs, annoncé pour le Dimanche 7 mars 1897 est remis au lundi de Pâques. Il est rappelé que dix sociétés y prendront part. La mise est de 15 francs.

185 francs de prix. — 2 prix de 50 francs. — Un billet blanc de 36 francs. — Deux prix de 25 francs.

Seront admises les dix premières sociétés qui auront versé le montant de leur mise.

Le règlement de ce concours sera fait par un jury composé d'hommes impartiaux. La mise aura lieu à trois heures.

Prix d'entrée 50 centimes.

Après le concours, le parc restera libre pour les parties d'amateurs.

Les inscriptions seront reçues à la Maison du